

MUSÉE ROYAL  
de  
PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dossier concernant l'acquisition en  
vente publique d'un tableau ancien  
représentant: La place De Meir, à  
Anvers, au 16<sup>e</sup> Siècle

2/6<sup>o</sup> 1205.

JS 2244

Donner vers en dorée (Carde rouge) 2022 48

30-1-25

Amesbury

Donnée reconstituée le 27/09/19 et  
photocopie censurée au S.O. 2244

1205. Abbat d'untab. ancien: la place de Meir à Amues, au 16<sup>e</sup> siècle.

Le Soussigné déclare qu'il  
lui est dû par la Musée royal  
de Peinture & de Sculpture la  
Somme de Cinq cents quatre-  
vingt-trois francs (F 583.-)  
en paiement d'un tableau ancien  
représentant une Vue de la Place  
de Meir, à Anvers, avec Collège,  
avec un très grand nombre de  
figures. Ce tableau inscrit  
Sous le N<sup>o</sup> 121 de la vente publique  
qui a eu lieu à Bruxelles, le  
28 Avril dernier, Sous la direction  
du Soussigné, a été adjugé  
auxdites sommes pour la  
Somme de . . . . F. 530.-  
Frais de vente 10% . . . 53

Total fr. 583.-

Bruxelles, le 13. Mai 1870.

Spéc. de P. Brauwer

En triple expédition dont  
une sur timbre de 45.-

Vu

Mettre le présent compte d'élevage  
à la somme de Cinq Cent quatre vingt  
Huit francs.

Le Vice - Président.

Le Secrétaire.

W. Piéman

Justouren

Brux. 13 Mai 1870

1205.

à M<sup>le</sup> le Ministre de  
l'Intérieur

Vous avons l'honneur  
de vous informer que nous  
venons de faire acquiescer  
à une vente publique qui  
a eu lieu à Bruxelles, le  
24 avril d<sup>ni</sup>, un tableau  
ancien qui offre beaucoup  
d'intérêt pour la Galerie  
historique.

Il s'agit de la Place de  
Meir, à Anvers, au 16<sup>e</sup> siècle,  
ornée d'un nombre consi-  
dérable de figures.

Peuvenant hardiment  
de la vente dont il s'agit,  
il nous a été impossible  
de solliciter préalablement  
votre autorisation d'en  
avoir cru faire chose  
utile en achetant ce  
tableau pour la Galerie.

Nous avons l'honneur  
de vous faire  
parvenir la déclaration  
ci-jointe, s'élevant à la  
somme de F. 583, que nous  
prouvons de vouloir bien  
faire liquider au profit  
de Mr. Jules Desbreaux,  
Espeult.

Agr.

Le Vice-Président

Le Secrétaire  
VSK

Jed

Bruxelles, le 19 Mai 1870.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N° 1205

N° 12872.

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

J'ai l'honneur de vous  
informer que j'ai approuvé  
l'acquisition que vous avez faite  
d'urgence pour la galerie  
historique, d'un tableau ancien  
représentant "La Place de Meir  
au 16<sup>e</sup> Siècle".

En conséquence des mesures ont  
été prises pour la liquidation  
au profit de M. Jules Delbrouck  
de la somme de 583 francs  
formant le montant du prix  
d'achat de cette œuvre d'art.

Je crois toutefois devoir vous  
prier de vouloir bien ne pas  
perdre de vue que toutes les  
acquisitions à faire pour les  
Musées de l'Etat doivent

La Commission Administrative des  
Musées royaux de peinture  
M. Doucet, vice Président

LE MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
DE FRANCE  
LE 15 MARS 1848

au préalable être autorisées par  
le Département de l'Intérieur.  
Agréz, Messieurs, l'assurance de  
ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,  
Ludovic Duméril

"DE SIKKEL". ANTWERPEN

KARLEDOOMSTRAAT, 51

Téléphone 49.84

Bruxelles 16 juillet 1925

Le 16 juillet 1925

Monsieur le Conservateur en Chef,

Monsieur

Je vous prie de bien vouloir me donner l'autorisation

de faire photographier le tableau mentionné ci-dessous.

Comme suite à votre lettre du 15 juillet M. Le conservateur en chef nous prie de vous faire savoir que la

photographie que vous demandez peut être obtenue à notre comptoir de photographie. Si vous en manifestez le désir, nous vous enverrons cette photographie en 24X30 moyennant paiement par chèque postal 59114 ou mandat postal de 4 frs.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée

comptable

Monsieur H. Fierens-Cerckx

Conservateur en Chef

du Musée Royal des Beaux-Arts

à Bruxelles

De Sikkel  
Anvers.

" DE SIKKEL ", ANTWERPEN

KAREL OOMSSTRAAT, 51

TELEFOON 255,84

le 15 juillet 1925

Monsieur le Conservateur en Chef,

Je vous prie de bien vouloir me donner l'autorisation  
à faire photographier le tableau marqué "Ecole des anciens  
Pays-Bas, vers 1600:Marché".

Vous remerciant d'avance je vous prie d'agréer,  
Monsieur le Conservateur en Chef, mes salutations les plus  
distinguées.

Eng. J. J. J. J.

Monsieur H. Fierens-Gevaert

Conservateur en Chef

du Musée Royal des Beaux-Arts

à Bruxelles



"DE SIKKEL", ANTWERPEN

KAREL OOMSSTRAAT, 51

TELEFOON 255,84

le 7 août 1925

Monsieur le Comptable,

Comme suite à votre lettre du 16 juillet j'ai l'honneur de vous faire remarquer que je possède déjà la photo se vendant au Musée du tableau marqué "Ecole des anciens Pays-Bas, vers 1600: Marché". Cependant cette photographie ne pourra me servir, étant d'un rouge-brun.

Pourriez-vous me faire parvenir la même photographie en noir ou, sinon, l'autorisation à faire photographier le tableau pourrait-elle m'être donnée ?

Vous remerciant d'avance je vous prie d'agréer, Monsieur le Comptable, mes salutations les plus distinguées.

Eug. De Broek

Monsieur le Comptable

du Musée Royal des Beaux-Arts

à Bruxelles

Ce coupon est transmis par l'Office des chèques au bénéficiaire.  
Dit coupon wordt door het Chequenumbureau aan den bestemmeling gezonden.

V. Lettre du 10.  
De Gekocht  
Eug. Verbeke

Bruxelles 10 août 1925

Monsieur

Comme suite à votre lettre du 7 et nous  
avons fait exécuter une épreuve en noir du tableau  
"Marché" Comme il s'agit d'une reproduction il y  
a lieu d'acquitter le droit de reproduire le cli  
ché. Vous voudrez donc bien nous adresser un man  
dat postal de 10 frs pour le prix de l'épreuve  
droit compris ou virez cette somme au compte  
chèque postaux "Musée royal des Beaux-Arts",  
591.14.-

Agréer, Monsieur, l'assurance de notre considéra  
tion distinguée

Le comptable

timbre de l'Office des chèques

Virement de — Overschrijving van

no

au compte de chèques postaux  
op de postcheque rekening

10 Fr. — Ct.

17345 — E. De Bock  
Antwerpen

Stempel van het Checkambt

Ga  
Bo